

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 21 janvier 2019

Le lundi vingt-et-un janvier deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une convocation complémentaire a été adressée le 18 janvier 2019.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia KARAM-BADAT, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Julie BOILLOT, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M^{me} Hélène ZWANG, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M^{me} Ghislaine SALMAT.

Absents ayant donné procuration :

M. Jérémy REDLER, M Pierre-Alain WEILL

Étaient excusés :

M. Emmanuel MESSAS, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M^{me} Laurence THOUIN, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour

- **162019001** Désignation du secrétaire de séance.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

- **162019018** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 18 janvier 2019 selon les critères d'urgence

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

- **162019002** Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2018.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

- **2019 DAE 25** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10 234 euros) – Signature des conventions afférentes aux indemnités

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

- **2019 DAE 51** Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

- **2019 DAE 65** Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - avenants aux contrats

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

- **2019 DEVE 4** Entretien par la Ville de Paris et ouverture au public du jardin de la paroisse Sainte Jeanne de Chantal (16e) - Convention de gestion

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 DEVE 7** Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 DVD 1** Extension du Tramway de la porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e). Déclaration de projet et mise en compatibilité PLU.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 DVD 11** Extension du Tramway T3 Porte d'Asnières et Porte Dauphine. Communication du bilan annuel des projets.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 DASES 32 11** Subventions (264 000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **2019 DFPE 36** Subventions (1.333.626 euros), subvention (316.225 euros) et avenants à l'association U.D.A.F (9e) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

- **2019 DJS 71** Stade Suchet (16e) – Construction d'une salle de boxe et d'un bâtiment vestiaires pour le terrain de football – Dépose d'une demande de permis de construire.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

➤ **2019 DJS 94** Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

➤ **V162019022** Vœu relatif à l'approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

➤ **2019 DJS 95** Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des *club-houses* au sein des équipements sportifs municipaux.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

➤ **2019 DAE 45** Stade Jean-Bouin (16e) : Modificatif à l'EDDV – rectificatif et déclassement de volumes et signature avenant à la promesse de baux emphytéotiques avec la RIVP
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

➤ **2019 DFA 5** Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

➤ **2019 DU 65** Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

➤ **V162019023** Vœu relatif à une exonération de certains droits de voirie pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

➤ **2019 DAC 611** Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés
M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteure.

➤ **V162019021** Vœu relatif à l'occupation illégale de l'aire d'accueil des gens du voyage du bois de Boulogne.
M. Claude GOASGUEN

M^{me} GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

- **162019001** Désignation du secrétaire de séance.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, M^{me} Hanna SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

- **162019018** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 18 janvier 2019 selon les critères d'urgence

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI propose au Conseil d'adopter l'ordre du jour complémentaire du 18 janvier 2019 selon les critères d'urgence.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 18 janvier 2019 selon les critères d'urgence.

- **162019002** Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2018.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 26 novembre 2018.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 26 novembre 2018.

- **2019 DAE 25** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10 234 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

En l'absence de M. REDLER, M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY rappelle que cette délibération vise à attribuer des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens : concernant le 16^e arrondissement, ces indemnités représentent cette fois-ci un montant de 10 234 euros. Elle ajoute qu'il est également proposé d'approuver la signature des conventions afférentes à ces indemnités qui visent à couvrir le manque à gagner des kiosquiers qui n'ont pas pu ou ne pourront pas exercer leur activité pendant les opérations techniques de remplacement des kiosques. Ce manque à gagner serait ainsi compensé pendant cette période. M^{me} BROS-KHOURY ajoute qu'il est demandé un avis favorable du Conseil d'arrondissement sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations ou avis défavorables sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2018 DAE 25 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAE 51** Marchés découverts alimentaires – évolution des droits de place applicables aux commerçants

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY explique que les « droits de place » sont des redevances payées par les commerçants pour leur emplacement sur les marchés découverts. Ces droits sont révisés chaque année, et il existe des taux différents pour les « abonnés » et les « volants », ces derniers étant ceux qui ne sont pas toujours là et qui payent davantage.

M^{me} BROS-KHOURY indique qu'est donc soumise au Conseil d'arrondissement une révision annuelle du taux qui serait de 1,5 % à compter de l'entrée en vigueur de la prochaine délégation qui démarrera en janvier 2020.

Elle ajoute que ce taux paraît évidemment trop élevé, d'autant qu'il s'accompagne d'un cahier des charges extrêmement complexe, intégrant un certain nombre de nouvelles contraintes pour les commerçants des marchés découverts : ce dispositif mettant ainsi à la charge des commerçants de nouvelles obligations n'étant donc pas positif, M^{me} BROS-KHOURY annonce qu'il est demandé aux conseillers d'arrondissement d'émettre un avis défavorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions ou avis favorables sur ce projet de délibération, sachant que la majorité municipale votera défavorablement. Elle demande à M^{me} SALMAT et M. LAURET, bien que ce dernier vienne d'arriver et n'ait donc pas entendu la présentation de ce projet de délibération, s'ils émettent un vote favorable sur ce dernier.

M^{me} SALMAT confirme qu'elle vote favorablement cette délibération.

M. LAURET annonce qu'il émet également un vote favorable.

Le projet de délibération 2019 DAE 51 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (trois votes favorables).

- **2019 DAE 65** Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - avenants aux contrats

M^{me} Valérie BROS-KHOURY, rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY indique que cette délibération est liée au mouvement des Gilets jaunes, en raison duquel certains marchés alimentaires découverts ont dû être annulés. Par conséquent, il est proposé une exonération des droits de place correspondants dus par les commerçants de ces marchés découverts, à la suite des manifestations du 8 décembre 2018.

Elle ajoute que la signature d'avenants aux contrats serait autorisée et que la Ville de Paris propose notamment, en ce qui concerne le 16^e arrondissement, une exonération des droits de place sur les marchés Président Wilson, Amiral Bruix et Saint-Didier, pour un montant d'exonération qui serait de 3 114 euros.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations ou d'avis défavorables à propos de cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAE 65 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 4** Entretien par la Ville de Paris et ouverture au public du jardin de la paroisse Sainte Jeanne de Chantal (16e) - Convention de gestion

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique que cette délibération concerne l'entretien par la Ville de Paris, et l'ouverture au public, du jardin de la paroisse Sainte Jeanne de Chantal à la Porte de Saint-Cloud. Il s'agit donc d'une convention de gestion visant à fixer les modalités d'ouverture au public et d'entretien des espaces verts de cette paroisse. Elle ajoute que la majorité municipale est tout à fait favorable à cette délibération, dans la mesure où cela constitue un jardin supplémentaire dans le 16^e arrondissement, notamment dans ce quartier où se trouvent de nombreux jeunes enfants. M^{me} BALDINI rappelle que la Mairie du 16^e a déjà ouvert le square Dode-de-la-Brunerie l'année précédente, et que le square Coquoin a également été rénové : M^{me} BALDINI pense donc que l'on ne peut que se réjouir de la mise à disposition de ce troisième jardin dans ce secteur.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions ou interventions, ou d'éventuels avis défavorables.

Le projet de délibération 2019 DEVE 4 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 7** Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges L.P.O. et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique que cette délibération vise à attribuer une subvention de 13 500 euros à la L.P.O., la ligue de protection des oiseaux d'Île-de-France, afin de labelliser des espaces verts parisiens en refuges L.P.O., et à signer une convention pluriannuelle d'objectifs.

M^{me} BALDINI précise que cette convention a une durée pluriannuelle de trois ans et que les sites concernés, pour le 16^e arrondissement, sont la Petite ceinture et le jardin Christiane Desroches-Noblecourt, sachant que la Petite ceinture est évidemment un endroit tout à fait favorable à l'épanouissement des oiseaux.

Mme BALDINI propose donc au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions ou avis défavorables sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DEVE 7 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DVD 1** Extension du Tramway de la porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16^e et 17^e). Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique que cette délibération ramène le Conseil d'arrondissement à la question du tramway, puisqu'il s'agit de reconnaître le caractère d'intérêt général de la prolongation du tramway T3, et d'approuver la mise en compatibilité du P.L.U., c'est-à-dire les quelques modifications de règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Elle propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles demandes d'interventions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET remarque que le rapport du commissaire-enquêteur relève à juste titre qu'il existe une absence de visibilité sur les perspectives qui sont données à la prolongation du tramway de la Porte Dauphine jusqu'au Pont du Garigliano. Cette absence de visibilité lui semblant gênante, M. LAURET appelle à ce que des perspectives précises soient établies. Il rappelle d'ailleurs qu'hormis une enquête réalisée quelques années auparavant, aucune enquête récente ne permet de savoir précisément la façon dont va être traité ce tronçon, qui sera très important pour la fluidité du trafic sur l'ensemble de ce T3 autour de Paris, qui connaît un succès considérable.

M. LAURET ajoute qu'il souhaitait souligner ce point important, dans la mesure où les conseillers d'arrondissement n'ont pas une vision précise de ce qui est souhaité : il rappelle avoir déjà exprimé sa vision, qui est de faire en sorte qu'il soit possible de prolonger le tramway jusqu'au Pont du Garigliano, vision dont il croit se souvenir qu'elle était partagée par M^{me} GIAZZI lors des élections de 2014 : il rappelle toutefois que lors du dernier débat à ce sujet ayant eu lieu dans cette salle quelques semaines auparavant, celle-ci avait pris une position plus prudente.

Aussi M. LAURET invite-t-il les conseillers d'arrondissement à agir de concert pour faire en sorte que ce sujet soit inscrit.

Il rappelle que la perspective actuelle est une livraison du tramway en 2023, ce qui correspondrait donc plutôt, selon lui, à une livraison en 2024 ou en 2025, au regard des enjeux inhérents à ce genre de projet. D'après M. LAURET, s'il était décidé aujourd'hui de faire voter des enquêtes par Ile-de-France Mobilités et par la Région, le bouclage des tramways interviendrait au mieux dans une petite dizaine d'années, d'ici huit à dix ans.

Selon lui, il faut agir, dans cette affaire, dans le sens des Parisiens et notamment des citoyens du 16^e arrondissement.

M. LAURET ajoute qu'une amélioration du réseau de bus est évoquée, sans que rien ne soit réellement précisé, et qu'il trouve vraiment dommage qu'il n'existe pas un engagement collectif sur ce sujet.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN rappelle que plusieurs réunions se sont tenues à la Mairie du 16^e avec M. NAJDOVSKI, Adjointe à la Maire de Paris en charge des transports et que la Mairie du 16^e arrondissement a réussi à obtenir en accord avec les habitants du 16^e une prolongation jusqu'à la Porte Dauphine.

M. GOASGUEN rappelle toutefois qu'à cette époque, la Mairie de Paris, qui a peut-être changé d'avis depuis, était totalement opposée à l'extension de la Porte Dauphine vers le Pont du Garigliano. Il rappelle aussi qu'à l'époque, la Région Ile-de-France n'était pas tenue par les mêmes personnes. A ses yeux, la mairie de Paris présente quand même une manière d'être, à l'égard de la Région Ile-de-France, qui ne doit échapper à personne.

Si M. GOASGUEN précise qu'il n'est pas contre le fait que l'on puisse mener des expertises, et se dit d'ailleurs quelque peu inquiet, puisqu'il semble que ces expertises montrent que dans la partie allant d'Auteuil jusqu'à Dauphine, il existerait de grandes difficultés à laisser intacte les choses, à partir du moment où les arbres pourraient être une gêne. Il rappelle d'ailleurs qu'une expertise peut s'étendre, et qu'il avait déjà été montré qu'il faudrait nettoyer le Bois de Boulogne, qui a été suffisamment abîmé.

Cela étant, M. GOASGUEN maintient qu'il n'est pas contre et ajoute qu'en l'occurrence, il est très content que ce trajet se poursuive jusqu'à Porte Dauphine, puisque cela ne s'est pas fait sans difficulté : il serait content que le Conseil puisse voter favorablement, et sans ambiguïté, cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M. LAURET.

M. LAURET assure qu'à l'instar de M. GOASGUEN, il est évidemment favorable à la prolongation du tramway jusqu'à la Porte Dauphine.

Il regrette simplement qu'il n'existe pas de vision d'ensemble sur un sujet à propos duquel en 2014, pendant la campagne électorale, la Maire de Paris disait que l'on allait boucler le tramway. Or manifestement, à ce jour, les engagements n'ont pas été tenus par la Mairie de Paris en termes de positionnement au sein d'Ile-de-France Mobilités, et la Région n'a pas non plus pris en compte cette volonté, pour des raisons de financements qui n'étaient pas prévus dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région.

Sur la question du tracé, il s'agit, selon M. LAURET, du sujet qu'il faut étudier de façon primordiale, afin de savoir si le boulevard Suchet suffit ou s'il existe d'autres solutions. Selon lui, il ne faut pas exclure une autre solution, qui pourrait être l'allée des Fortifications.

Enfin, il rappelle que, d'après ce document, le tunnel se trouvant sous la place du Maréchal de Lattre de Tassigny, devant Dauphine, va être comblé, ce qui va également changer la physionomie de ce quartier : M. LAURET précise qu'il s'en réjouit par rapport à l'accessibilité de ce quartier et au fait qu'il n'existe plus d'autoroute entre l'Université de Dauphine et le quartier, mais remarque que cela va poser quelques problèmes de circulation dans ce secteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI.

M^{me} BALDINI se dit d'accord avec M. LAURET concernant le comblement du tunnel, qui correspond à ce qu'avait demandé la Mairie du 16^e, alors qu'il avait été envisagé par ailleurs d'y installer un parking de car ou de bus : cela est très bien.

Par ailleurs, elle fait remarquer que pour ce qui est du mode de transport, les bus se sont améliorés par rapport à ce qui existait auparavant, puisqu'il s'agit maintenant de bus « doubles » : M^{me} BALDINI explique en avoir pris un dernièrement et est d'avis que cela constitue déjà un léger progrès et une alternative pour le bouclage de l'itinéraire.

En outre, pour revenir sur les propos de M. GOASGUEN, M^{me} BALDINI confirme que le tracé par le boulevard Suchet impliquerait l'obligation d'abattre un nombre colossal d'arbres. Enfin, elle rappelle à M. LAURET que l'allée des Fortifications se trouve dans ce site classé du Bois de Boulogne et qu'il est n'est absolument pas possible d'y faire passer le tramway, sachant que même Porte Dauphine, alors qu'elle avait tendance à penser qu'il fallait que le tramway tourne vers le haut, donc vers le bois, il avait été répondu que cela n'était pas possible, car il s'agissait du Bois de Boulogne : c'est une des raisons pour lesquelles le tramway passe côté Paris.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN rappelle aussi qu'à l'époque, M. LAURET avait soutenu la position de la Mairie de Paris et que M. NAJDOVSKI était hostile à la prolongation du tramway de Porte Dauphine jusqu'à Pont du Garigliano.

M. LAURET dément et rappelle que cela est inscrit dans son programme.

M. GOASGUEN en conclut qu'il a changé de position.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions supplémentaires, puis met aux voix cette délibération en s'enquérant d'éventuels avis défavorables ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DVD 1 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DVD 11** Extension du Tramway T3 Porte d'Asnières et Porte Dauphine. Communication du bilan annuel des projets.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI confirme qu'il s'agit d'une communication, ne faisant donc pas l'objet d'un vote, concernant le bilan annuel du projet d'extension, en deux parties, à savoir le bilan de la prolongation achevée et de la mise en service de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières, ce qui ne concerne pas le Conseil d'arrondissement du 16^e, et le bilan des actions engagées pour la prolongation entre la Porte d'Asnières et la Porte Dauphine.

M^{me} GIAZZI la remercie.

- **2019 DASES 32 11** Subventions (264 000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. BEAUQUIER pour la présentation de cette communication.

M. BEAUQUIER annonce que cette délibération porte sur l'attribution de subventions à dix associations ayant pour objet de faire du soutien alimentaire aux personnes et aux familles les plus pauvres. Ces associations sont les suivantes : Août Secours Alimentaire, Notre-Dame de Tanger, le Relais Frémicourt, le Secours Populaire, et six épiceries solidaires parisiennes, dont l'une se trouve dans le 16^e arrondissement : l'association Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy. Il propose évidemment d'émettre un vote favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et, constatant l'absence de questions, met aux voix ce projet de délibération.

Le projet de délibération DASES 32 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFPE 36** Subventions (1.333.626 euros), subvention (316.225 euros) et avenants à l'association U.D.A.F (9^e) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE précise que cette délibération concerne l'association U.D.A.F. pour une subvention globale de 1 333 626 euros pour le fonctionnement de tous ses établissements d'accueil de petite enfance parisiens, et notamment deux établissements situés dans le 16^e arrondissement : les Jardins du Ranelagh, pour un montant de 63 187 euros, et la halte-garderie Saint-Honoré d'Eylau, située au 69 rue Boissière, pour un montant de 314 644 euros au titre de l'année 2019. M^{me} BOELLE remercie le Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et, constatant l'absence de questions, s'enquiert d'éventuels votes défavorables.

Le projet de délibération DFPE 36 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DJS 71** Stade Suchet (16^e) – Construction d'une salle de boxe et d'un bâtiment vestiaires pour le terrain de football – Dépose d'une demande de permis de construire.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique que cette délibération concerne le projet de construction d'une salle de boxe portée au budget participatif par l'association A.S. Passy : ce projet prévoit la construction d'une salle de boxe, d'une salle de musculation et d'un bâtiment de vestiaires complémentaire pour l'activité de football. Elle précise que le coût estimé des travaux est de 2 730 000 euros.

Elle propose évidemment de voter favorablement cette délibération, tout en faisant part de la satisfaction des élus du 16^e voir ce projet aboutir.

M^{me} BADAT-KARAM rappelle que le Conseil est tenu par les projets votés dans le cadre du budget participatif, et qu'au niveau de la Mairie d'arrondissement, un travail régulier de relance est réalisé auprès de la D.J.S. et de la Ville de Paris afin que les engagements soient tenus et dans les délais impartis.

Elle demande donc au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET trouve qu'il est positif que certains projets du budget participatif puissent effectivement avancer, puisque peu d'entre eux avancent dans les délais souhaités. A cet égard, il demande s'il serait possible de présenter lors d'une prochaine séance du Conseil d'arrondissement, l'état d'avancement des différents projets votés pour le 16^e arrondissement, afin d'avoir un bilan des sujets sur lesquels il faudrait peut-être insister et relancer et des sujets pour lesquels il existe des blocages, d'ordre administratif, politique ou autre.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM.

M^{me} BADAT KARAM répond que l'état d'avancement des projets votés au budget participatif dépend également de la pugnacité des élus de l'arrondissement et de leur capacité à relancer, voire à harceler les services de la Ville de Paris. En l'occurrence, que ce soit pour la salle de boxe ou pour la salle de tennis de table, ce sont les très nombreuses relances et les réunions organisées avec les services qui font avancer la situation : elle assure que le simple vote ne suffit pas.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND est d'avis que la question du budget participatif constitue un vrai sujet, qui fait l'objet d'une importante publicité et dont la Maire de Paris fait aussi un argumentaire très fort en matière de démocratie participative à l'échelle parisienne : selon lui, il ne faut pas que cela reste de l'ordre de l'affichage.

Or M. ALPHAND fait remarquer qu'au conseil de quartier Auteuil-Sud, par exemple, l'on ne voit même pas le commencement du début de certains projets qui ont pourtant été votés depuis deux ou trois ans. Il en conclut qu'il existe donc un vrai dysfonctionnement à l'échelle de Paris, sachant que ce dysfonctionnement ne concerne pas un seul projet, mais est chronique : les projets qui avancent se comptent sur les doigts d'une main.

Par ailleurs, puisque la question du suivi est évoquée, M. ALPHAND rappelle qu'il organise le vendredi 25 janvier la commission d'animation du conseil de quartier Auteuil-Sud : il indique avoir, à ce titre, sollicité les services de la Ville - où une mission s'intéresse particulièrement à ce budget participatif, non seulement concernant la procédure de vote, mais également en matière de suivi - afin

qu'un fonctionnaire de la Ville de Paris soit présent pour que les conseillers de quartier puissent avoir les informations et fassent valoir leur droit légitime à l'avancée des projets : or il a le regret d'annoncer à Madame le Maire que vendredi, à 18 heures 30, aucun représentant de la Ville de Paris ne sera présent. Il trouve cela particulièrement attristant mais également illustrant tout particulièrement le sujet dont il est question ce soir.

Certes, il a été indiqué qu'une note serait communiquée, mais M. ALPHAND estime qu'en tant qu'élus locaux, ils ont le devoir d'insister auprès des services de la Ville pour avoir ce suivi : M. ALPHAND assure qu'au niveau du conseil de quartier d'Auteuil-Sud, ils continueront à se battre dans ce sens.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération DJS 71 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2019 DJS 94** Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique que cette délibération concerne l'approbation du règlement des équipements sportifs municipaux : il est proposé un nouveau règlement, puisque les règlements actuellement en vigueur datent, pour les plus anciens, de 1976.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que ce nouveau règlement ne présente *a priori* aucune difficulté, si ce n'est l'article 12 du projet, qui ne fait aucune mention de l'intervention du Maire d'arrondissement dans la procédure d'attribution des créneaux, ce qui, selon elle, est complètement aberrant, dans la mesure où ce sont les élus, au niveau de l'arrondissement, qui sont au contact des associations et de l'écosystème sportif.

En conséquence, M^{me} BADAT-KARAM propose au Conseil d'arrondissement de voter défavorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI invite M^{me} BADAT-KARAM à présenter dès maintenant le vœu inhérent à cette délibération.

➤ **V162019022** Vœu relatif à l'approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que ce vœu demande que, dans l'article 12 de ce règlement des équipements sportifs municipaux, la mention « *la Ville attribue les créneaux horaires au regard de l'intérêt général et dans le souci de favoriser la pratique sportive pour tous* » soit supprimée et remplacée par la mention suivante : « *la Ville statue sur les demandes d'attribution de créneaux après avis du Maire de l'arrondissement concerné ; pour les équipements inscrits à l'inventaire d'arrondissement, l'avis du Maire d'arrondissement est conforme* ».

M^{me} GIAZZI la remercie, s'enquiert d'éventuelles demandes d'interventions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET se dit en plein accord avec le point de vue de la majorité municipale, et rappelle qu'ils ont fait voter, lors du dernier Conseil de Paris, une délibération du groupe « démocrates et progressistes », pour demander que soit réalisé un travail de décentralisation d'un certain nombre de compétences aux mairies d'arrondissement. La Mairie du 16^e va, semble-t-il, être associée à ce travail, et M. LAURET se dit être de ceux qui souhaitent qu'avant la fin du mandat, il soit réalisé un réel travail de décentralisation ou de déconcentration – il ajoute qu'il faudra voir quel sera le terme

adéquat en fonction du niveau de délégation de responsabilités et de compétences – afin de gagner en efficacité : M. LAURET confirme donc qu’il apporte son soutien à la majorité municipale pour ces deux votes, car cette logique de centralisation, comme cela a été dit au titre du sujet précédent sur le budget participatif, fait perdre beaucoup d’efficacité à l’organisation parisienne.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT annonce qu’elle votera évidemment pour la délibération et contre le vœu proposé. Elle se dit un peu surprise, car il lui semble que le 16^e arrondissement serait un des rares arrondissements à voter de la sorte, contre la délibération.

M^{me} GIAZZI ne pense pas que tel soit le cas.

M^{me} SALMAT ajoute qu’il s’agit d’attribuer des créneaux horaires dans le cadre d’une politique globale de la Ville de Paris, de façon à ce que ne soit pas fait au niveau de chaque arrondissement en fonction de chacune des associations ou des groupes scolaires : il s’agit ici d’une politique globale de la Ville de Paris et M^{me} SALMAT souhaite que cela reste le cas.

M^{me} GIAZZI s’enquiert d’autres interventions et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN constate que M^{me} HIDALGO a donc repris cette idée de la décentralisation : il ajoute que le changement est toujours possible. Néanmoins, il fait remarquer qu’elle a oublié d’appliquer ce changement, décidé pourtant par elle il n’y a pas si longtemps, dans cette délibération. Si, comme il le pense et sans vouloir faire de procès d’intention, ce changement ne doit consister qu’en une politique de communication supplémentaire de M^{me} HIDALGO, il fallait que l’administration suive au moins la communication de M^{me} HIDALGO dans ce projet de délibération, où la décentralisation est totalement absente, dans l’esprit comme dans la forme.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M. LAURET.

M. LAURET ajoute que cette décentralisation est absente depuis longtemps, puisque si la centralisation est si forte, cela date de l’époque à laquelle M. GOASGUEN était lui-même adjoint au Maire de Paris. Aux yeux de M. LAURET, l’administration était déjà, à l’époque, très centralisée.

M. GOASGUEN répond ne jamais avoir fait partie du R.P.R., et affirme être un U.D.F. libéral, qui a toujours défendu la décentralisation.

M^{me} GIAZZI en conclut que la délibération fait l’objet d’un avis favorable de M^{me} SALMAT et que les autres avis sont favorables, et que le vœu est voté à la majorité du Conseil, moins un vote défavorable de M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT indique avoir le pouvoir de M. WEILL et que cela donne donc deux votes favorables pour la délibération, et deux avis défavorables concernant le vœu.

M^{me} GIAZZI en prend bonne note.

Le projet de délibération 2019 DJS 94 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d’arrondissement (2 votes favorables).

Le vœu V162019022 relatif à l’approbation du règlement des équipements sportifs municipaux est adopté à la majorité du Conseil d’arrondissement (2 votes défavorables).

- **2019 DJS 95** Approbation d’un tarif relatif à la location et l’utilisation des *club-houses* au sein des équipements sportifs municipaux.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM explique que cette délibération a pour but de fixer une tarification particulière pour les locaux désignés comme *club-houses* au sein des équipements sportifs municipaux. Elle précise que le tarif horaire proposé à compter du 1^{er} septembre 2019 serait de 50 centimes d'euros, soit pour une occupation moyenne de 40 heures par semaine environ, une redevance moyenne de 1000 euros par an. Elle propose de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes d'interventions ou d'avis défavorables.

Le projet de délibération DJS 95 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAE 45** Stade Jean-Bouin (16e) : Modificatif à l'EDDV – rectificatif et déclassement de volumes et signature avenant à la promesse de baux emphytéotiques avec la RIVP

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM explique que l'évolution de l'aménagement et de l'affectation des locaux d'activités imbriqués dans le Stade Jean-Bouin appelle une adaptation de l'état descriptif de division en volumes de cet ensemble immobilier. M^{me} BADAT-KARAM ajoute que cette délibération ne pose aucun problème particulier et qu'elle propose de la voter favorablement.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, abstentions ou avis défavorables.

Le projet de délibération DAE 45 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFA 5** Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY indique que cette délibération consiste en la signature d'un contrat de concession de service relatif à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance, et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles. Elle rappelle qu'une convention actuellement en vigueur concernant les colonnes Maurice et les mâts porte-affiches arrive à échéance au mois d'avril 2019 et doit donc être renouvelée : cela fait l'objet d'une procédure, sachant que le nouvel attributaire est l'exploitant actuel, à savoir Jean-Claude Decaux. M^{me} BROS-KHOURY confirme qu'il sera donc procédé à la signature d'un contrat de concession avec ce concessionnaire qui est déjà en place.

Pour l'information de tous, M^{me} BROS-KHOURY précise qu'il ne s'agit pas des supports publicitaires ayant fait l'objet du fameux marché annulé par le tribunal administratif pour non-respect du règlement de la Ville de Paris, et qu'elle propose d'émettre un avis favorable à la signature de ce contrat de concession.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET précise que le Conseil évite ainsi une polémique, puisqu'à un moment donné, une modification de l'architecture de ces colonnes avait été demandée, et qu'il a finalement été décidé de conserver le modèle historique de la colonne Maurice, d'ailleurs un peu amélioré et assez joli, selon

lui. Aux yeux de M. LAURET, il s'agit donc d'un choix de prudence, puisque finalement, l'ancien délégué de la Ville, qui avait ce marché, le conserve.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'autres interventions ou d'éventuels avis défavorables.

Le projet de délibération 2019 DFA 5 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DU 65** Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération, tout en lui suggérant de présenter en même temps le vœu inhérent.

M^{me} BROS-KHOURY explique que cette délibération propose au Conseil d'arrondissement d'exonérer de certains droits de voirie des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018. Il s'agit ici des exploitants de terrasses qui n'ont pas pu les exploiter, en raison des manifestations.

Concernant ces « droits de terrasse », elle indique qu'il est proposé une exonération d'un mois des divers droits de voirie liés à l'exploitation de terrasses ou d'étalages pour les commerces du 16^e arrondissement qui ont subi des dommages matériels, dans un certain nombre d'avenues, de places et de rues du 16^e arrondissement, rues dont M^{me} BROS-KHOURY précise qu'elles étaient concernées par les réquisitions préfectorales : il s'agit des rues Copernic, de Bassano, Galilée, Lauriston, de Longchamp, et de Presbourg ; des avenues Carnot, Foch, de la Grande Armée, d'Iéna, Kléber, Marceau, Paul Doumer, du Président Wilson, et Victor Hugo ; et des places de l'Alma, Charles de Gaulle, d'Iéna, de la Porte Maillot, du Trocadéro et du onze novembre, et Victor Hugo.

M^{me} BROS-KHOURY ajoute que la majorité municipale est favorable à cette exonération des droits de voirie, tout en notant que cette exonération ne porte que sur un mois, ce qui est assez faible par rapport aux difficultés qu'ont rencontrées les commerçants du 16^e arrondissement. Elle précise en effet que certaines terrasses de commerçants ont été tellement détruites que ceux-ci ne peuvent toujours pas les exploiter.

Par conséquent, eu égard au fait que cette mesure n'est pas du tout à la hauteur des difficultés qu'ont connues les commerçants concernés, M^{me} BROS-KHOURY annonce qu'il est proposé, tout en émettant un avis favorable sur cette délibération, d'accompagner celle-ci du vœu suivant.

- **V162019023** Vœu relatif à une exonération de certains droits de voirie pour les commerces dont l'activité a été affectée par de troubles à l'ordre public

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} BROS-KHOURY explique que ce vœu demande une reconduction automatique de l'exonération des droits de voirie en cas de nouvelles réquisitions préfectorales. Il demande également que, pour les établissements dont les dispositifs d'étalages ou de terrasses ont été partiellement ou totalement détruits, l'exonération soit étendue à l'ensemble de la période durant laquelle l'exploitation n'a pas été possible. Enfin, ce vœu formule le souhait que les commerçants qui pourront démontrer qu'ils n'ont pas pu exploiter leurs dispositifs du fait des manifestations, puissent bénéficier de l'exonération, même s'ils sont à l'extérieur du périmètre des réquisitions préfectorales.

M^{me} BROS-KHOURY en conclut que ce vœu permet de couvrir, en principe, l'ensemble du champ des commerçants qui ont été affectés, et très gravement, par les désordres de la fin de l'année 2018 : tel est le vœu qui est proposé au Conseil, en complément de cette délibération exonérant les commerçants pour un mois.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET confirme qu'il déplore lui aussi ces événements et les violences qu'ont subies l'ensemble des commerçants et des riverains des rues évoquées : il se dit très favorable à cette extension de la décision parisienne, que son groupe soutiendra également en Conseil de Paris.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT se dit embêtée par le caractère automatique de la reconduction proposé. Autant elle votera pour la délibération, autant elle est gênée par le caractère automatique proposé pour cette reconduction : elle préférerait que cela donne lieu à un vote à chaque fois, afin que la municipalité ne soit pas prisonnière d'une reconduction automatique.

M^{me} GIAZZI répond que le but de ce vœu est justement de gagner du temps, dans la mesure où les commerçants ont déjà beaucoup à faire avec les assureurs et les experts de tout ordre. Si la mairie du 16^e peut tenter d'accélérer un peu le processus à son petit niveau, cela semble à M^{me} GIAZZI constituer un minimum. Elle confirme que le mot « automatique » est bien le mot le plus important du vœu.

M^{me} SALMAT maintient qu'elle ne souhaite pas la mise en œuvre de ce caractère automatique, sans vote du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI en conclut que la délibération est votée à l'unanimité du Conseil, mais demande à M^{me} SALMAT si elle s'abstient sur ce vœu ou si elle émet un vote défavorable.

M^{me} SALMAT répond qu'elle s'abstient sur le vœu.

Le projet de délibération 2019 DU 65 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le vœu 162019023 inhérent à la délibération 2019 DU 65 est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 abstentions).

- **2019 DU 22** Usine d'Auteuil, 77 avenue de Versailles (16^e). Convention avec Eau de Paris relative au financement d'études et de travaux sur le réseau d'eau non potable.

M^{me} Valérie BROS-KHOURY, rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY explique qu'il s'agit d'approuver la convention entre Eau de Paris et la Ville de Paris, qui s'est engagée, dans le cadre du programme d'optimisation du réseau non potable, à financer la reconstitution de l'approvisionnement en eau non potable du réseau Passy. Il s'agit d'une convention représentant un montant de 9 millions d'euros, et M^{me} BROS-KHOURY propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET estime que ce sujet est lié aux résultats du projet « Réinventer Paris 2 », qui concerne les sous-sols, puisque cette usine va accueillir l'« Usine des cinq sens » : il s'agit, en l'occurrence, de travaux préalables qui devaient être réalisés.

Au-delà du fait qu'il soutient évidemment cette délibération, celle-ci donne aussi à M. LAURET l'occasion de poser une question s'agissant de l'autre projet concernant Auteuil et la gare d'Auteuil : il rappelle que le jury comptait six élus du 16^e arrondissement et que parmi ces six élus, cinq avaient voté en faveur d'un autre projet que celui ayant été retenu, à savoir le projet de cinéma : M. LAURET rappelle que les autres membres du jury n'étaient pas des élus du 16^e arrondissement et ont regardé cela avec beaucoup d'expertise, mais un peu de distance.

Or dans la mesure où ces projets vont faire l'objet d'une délibération au Conseil de Paris, il demande à M^{me} GIAZZI si elle souhaite que le Conseil d'arrondissement du 16^e mène une action commune pour tenter de faire voter différemment le Conseil de Paris, sachant que les élus du 16^e étaient très

majoritairement favorables au projet de cinéma. M. LAURET précise qu'il s'agit là d'une question ouverte, dont il est également possible de discuter en dehors de la présente séance.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY

M^{me} BROS-KHOURY rappelle que le projet de cinéma présentait des difficultés juridiques et que le projet qui a été choisi, dont les riverains ont pris connaissance, reçoit un écho favorable. Selon elle, il n'y a pas lieu de revenir sur ce sujet. Elle ajoute que les élus du 16^e n'étaient pas majoritaires.

M. AURIACOMBE fait justement remarquer que la démocratie est représentée par le Conseil de Paris et non par le jury.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'autres interventions et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN pense qu'il s'agit d'une affaire juridique. Si M. LAURET considère qu'il existe des possibilités d'actions juridiques sur cette question, il vaut alors la peine de faire une contestation, mais pour avoir « survolé » l'affaire, et le fonctionnement des appels d'offres étant ce qu'il est, ce qu'il est possible de regretter, il ne semble pas à M. GOASGUEN que des difficultés de cet ordre soient survenues. En revanche, il confirme que cela n'empêche pas M. LAURET de déposer un vœu à ce sujet en Conseil de Paris.

M. LAURET explique, sous réserve de précisions complémentaires, que d'un point de vue juridique, ces projets font l'objet de propositions par le jury qui vote, et qui soumet ensuite ceux-ci au Conseil de Paris qui délibère de plein droit. Ainsi, le jury propose au Conseil de Paris une solution et un choix, mais il ne décide pas de façon autonome : cette décision est prise par le Conseil de Paris. Ainsi, juridiquement, si le Conseil de Paris se prononce pour un autre projet, ou contre le projet proposé, cela change la donne. La Mairie du 16^e peut toujours faire une proposition, mais, selon M. LAURET, le risque est grand que celle-ci soit rejetée si elle n'est pas préparée de façon concertée. Or M. LAURET trouve un peu difficile de se voir systématiquement imposer des choix, en dehors du Conseil de Paris, par l'intermédiaire de la presse.

[Réactions et rires dans l'assemblée]

M^{me} GIAZZI lui souhaite la bienvenue dans le 16^e arrondissement.

M. LAURET rappelle qu'il s'agit de son premier mandat au Conseil de Paris, et non de son 4^e ou 5^e mandat, et qu'il constate un certain nombre de difficultés, qui supposent que des modifications soient apportées. Il propose donc aux élus du 16^e arrondissement de ne pas rester passifs sur ces sujets-là et d'y travailler de concert. En revanche, si les élus ne préparent pas de proposition concertée, ce sera, de l'avis de M. LAURET, un peu compliqué.

M^{me} GIAZZI est d'avis que le projet qui a été choisi sera formidable.

M. GOASGUEN a le sentiment que M. LAURET a pris son cheval et fait son chemin de Damas...

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération et demande confirmation que tous les conseillers d'arrondissement émettent un avis favorable.

Le projet de délibération 2019 DU 22 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2019 DAC 611** Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés
Mme Michèle ASSOULINE rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à Mme ASSOULINE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} ASSOULINE indique que ce projet de délibération soumis au Conseil vise à accorder le soutien de la Ville aux 30 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 30 salles de cinéma

indépendant d'art et d'essai. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil, en ce qui concerne le 16^e arrondissement, d'approuver le versement d'une subvention de 15 000 euros et la signature d'une convention annuelle avec la société Les Ecrans de Paris, pour le cinéma Majestic Passy. Elle remercie les élus de bien vouloir en délibérer.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou d'avis défavorables.

Le projet de délibération 2019 DAC 611 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162019021** Vœu relatif à l'occupation illégale de l'aire d'accueil des gens du voyage du bois de Boulogne.

M. Claude GOASGUEN rapporteur

M^{me} GIAZZI invite M. GOASGUEN à présenter son vœu.

M. GOASGUEN pense que ce sujet est connu de tous les élus.

Il explique que la loi est quelque peu différente en réalité de la manière dont elle est présentée dans l'exposé des motifs, puisque normalement, la loi sur les gens du voyage est une loi communale, ce qui signifie que la commune doit pouvoir proposer au moins une aire d'accueil des gens du voyage.

M. GOASGUEN indique qu'à cette époque, il rappelait déjà que, si la loi était ce qu'elle était, elle était aussi motivée par le fait que les gens du voyage devaient être installés à côté d'un établissement hospitalier. Or il fait remarquer qu'il n'existe pas d'établissement hospitalier dans le 16^e arrondissement, puisque celui-ci se trouve à Boulogne, c'est-à-dire dans une autre commune. Cette opération est donc un peu « tirée par les cheveux », selon M. GOASGUEN, qui rappelle qu'à l'époque, M. DELANOE en avait fait une question de principe et que la majorité socialiste de l'époque, avec M. LAURET, avait soutenu ce projet.

M. LAURET rappelle que cette loi avait été votée par la droite.

M. GOASGUEN précise qu'elle a ensuite été ratifiée par M^{me} HIDALGO et que M. LAURET était avec celle-ci.

M. GOASGUEN confirme donc que cette aire d'accueil pour les gens du voyage a été construite, en dépit de la loi, en même temps qu'une autre à Vincennes, où le problème est d'ailleurs exactement le même. M. GOASGUEN estime qu'il était vraisemblable que tous seraient dépassés par la situation, mais ajoute qu'ils n'ont même pas eu le temps d'être dépassés, puisqu'avant même que les travaux ne soient terminés, M^{me} HIDALGO a jugé utile de faire occuper ce terrain par des gens qui n'étaient pas des gens du voyage, puisqu'il s'agissait d'immigrés en situation très difficile, hébergés provisoirement. Il rappelle qu'après que ces immigrés en situation difficile aient été hébergés ailleurs, ce centre a été ouvert alors que tous les travaux n'étaient pas terminés, notamment l'installation d'hygiène et de sanitaires pour les gens du voyage.

M. GOASGUEN explique qu'à partir de là, s'est produit ce que les élus du 16^e redoutaient depuis longtemps : des gens sont arrivés en nombre, car il s'agit quand même d'un local extraordinaire situé en plein milieu du Bois de Boulogne et que son existence a été connue très rapidement.

Or M. GOASGUEN rapporte que cela se passe très mal, dans la mesure où il se trouve en ce lieu un mélange de gens, dont certains sont venus pour des motifs sanitaires, des motifs de sécurité et d'hygiène, puisqu'il s'y trouve sûrement des enfants malades ou des gens malades ayant besoin de se rendre à Ambroise Paré, mais que s'y trouvent aussi des voyous authentiques, dont la présence dans ce secteur du Bois de Boulogne rend explosive une situation déjà difficile : plusieurs incidents sont survenus, les sanitaires ne fonctionnent plus, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer, des agressions ont été perpétrées sur le camping situé de l'autre côté du Boulevard, ainsi que des agressions sur des individus, tels que les gens assurant la sécurité parisienne.

Il souhaite donc que le Conseil puisse rappeler à M^{me} HIDALGO qu'il vaudrait mieux que cela se passe plutôt bien et qu'il serait bien de diligenter des forces de sécurité qui soient susceptibles de faire respecter l'ordre. Même si M. GOASGUEN se dit sceptique, il assure qu'il faut le faire : au moins les élus du 16^e auront-ils donné un avertissement.

En effet, M. GOASGUEN confirme que la situation est assez grave de ce point de vue, et que le Bois de Boulogne est dans un état épouvantable pour de nombreuses raisons : il estime donc nécessaire que la Mairie de Paris intervienne, éventuellement avec la Préfecture de police, puisque M. GOASGUEN rappelle que pour sortir certains des hommes se trouvant dans ce camp, les forces de la Mairie de Paris ne suffiront pas. Il pense que la Mairie du 16^e arrondissement aurait pu se passer de ce genre d'épisode mais affirme qu'il faut agir, faute de quoi il ne sera pas possible de créer une aire d'accueil pour les gens du voyage en cet endroit.

M. GOASGUEN ajoute que tel est le vœu qu'il a déposé, qui a reçu le soutien de M^{me} GIAZZI, et qui pose cette question importante, que M. GOASGUEN demande de ne pas mésestimer.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT annonce avoir obtenu la réponse à la remarque qu'elle allait faire : elle confirme que cette situation est également du ressort de la Préfecture de police et qu'en conséquence, son groupe s'abstiendra sur ce vœu.

M. GOASGUEN s'enquiert des raisons de cette abstention, faisant remarquer que ce vœu ne constitue pas une attaque contre M^{me} HIDALGO.

M^{me} SALMAT confirme que telle est la raison pour laquelle son groupe s'abstient, considérant que cette affaire est principalement du ressort de la Préfecture.

M^{me} GIAZZI met ce vœu aux voix.

Le vœu V162019021 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} GIAZZI lève la séance du Conseil d'arrondissement.

La séance est levée à 18 heures 50.
